



« Les Petits Chautagnards »

La Léchère - 73310 Serrières en Chautagne

Accueil périscolaire - Cantine

Année Scolaire 2018-2019 / Mise à jour du 05/07/2018

Pour une inscription à la rentrée de septembre,
Le dossier devra être saisi en ligne ou retourné en version papier
aux Petits Chautagnards au plus tard le **Samedi 18 Août**

Dossier d'inscription

Les dossiers d'inscription sont à votre disposition :

- Sur notre site internet : [lespetitschautagnards](http://lespetitschautagnards.com) (sous google)
- Sur les sites internet des mairies (MOTZ, SERRIERES, RUFFIEUX)
- Par mail, en faire la demande : petitschautagnards@gmail.com
- Après des animatrices aux heures d'ouverture de la structure.

Il faut le compléter soit en ligne, soit en version papier et joindre tous les documents stipulés ci-dessous.

Les enfants seront acceptés durant toute l'année scolaire dans la limite des places disponibles.
Les parents devront prendre connaissance du fonctionnement de la structure et accepter le règlement intérieur.
Une participation aux frais de fonctionnement est demandée à chaque famille.
Aucun enfant ne sera accepté si le dossier est incomplet.

En cours d'année le dossier complet de l'enfant doit être déposé au moins 7 jours avant le 1^{er} accueil.

Après enregistrement et validation du dossier d'inscription de votre enfant, vous pourrez réaliser les inscriptions pour les différentes prestations sur votre compte

« [parents.cantine-de-france](http://parents.cantine-de-france.com) » au logo des Petits Chautagnards

**Pour les inscriptions pour la 1^{ère} semaine de la rentrée scolaire,
L'accès au site pourra se faire dès le samedi 25 août et avant le jeudi 30 Août.**

Les factures et diverses informations vous seront également transmises sur ce compte qui vous est personnel.

NOUVEAU

Vous pouvez compléter votre dossier d'inscription sur internet

:::» Pour les familles n'ayant jamais eu de compte « Cantine de France »

Aller sur le site : <http://inscription.cantine-de-france.fr>

C'est le code établissement des Petits Chautagnards, unique pour toutes les familles : **37495**

Votre adresse mail qui vous servira toute l'année pour vous connecter à votre compte, recevoir les factures et les infos

En cliquant sur le lien contenu dans le mail, le parent arrivera sur le premier onglet du formulaire à remplir.

1. **Onglet 1^{er} parent :**

Compléter toutes les informations demandées puis cliquer sur *suivant*.

Pour saisir les informations du 2^{ème} parent, cliquer sur l'onglet **2^{ème} parent**.

2. Onglet 1^{er} Enfant :

Compléter toutes les informations demandées - Autant d'onglet que d'enfant à inscrire

The screenshot shows the '1er enfant' tab of a registration form. The form is titled 'Merci de saisir les informations du 1er enfant :'. It includes fields for the child's name, date of birth, sex, and health information. There are sections for 'Personnes (hors parent) autorisées à prendre en charge l'enfant' and 'Personnes à prévenir en cas d'urgence', each with fields for name, phone numbers, and relationship. A section for 'En cas d'urgence' includes a question about parental authorization and a field for hospitalization location. The 'Autorisations et assurances' section contains several questions about photo publication, school departure, and insurance coverage. The 'Médical' section includes fields for vaccinations and a doctor's name. At the bottom, there is a 'Notes médicales' field and a warning: 'Attention, cliquez sur SUIVANT uniquement si vous avez un autre enfant à créer ou modifier, sinon cliquez sur TERMINER pour finaliser l'inscription'. Navigation buttons for 'Précédent', 'Terminer', and 'Suivant' are visible.

Attention

Les parents sont responsables des infos qu'ils communiquent ou pas.

Merci d'être très attentifs aux questions posées.

The screenshot shows the 'Finaliser votre inscription' page. It includes a warning: 'Une fois validée par le bouton terminer, vous ne pourrez plus modifier vos informations dans ce formulaire. Vous pourrez le faire ultérieurement dans votre espace parent ou en faire la demande à MAIRIE DE MELLECEY'. Below this is a declaration: 'Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine et de la garderie. Mon inscription au services cantine et périscolaire de Mellecey vaut acceptation des conditions générales d'utilisations et/ou des règlements intérieurs des prestations proposées par la commune de Mellecey.' At the bottom, there are 'Précédent' and 'Terminer' buttons.

Les parents pourront alors accéder à leur espace « parents » sur « Cantine de France » avec le lien :

<http://parent.cantine-de-france.fr>

En cas de difficulté de saisie pour la rentrée scolaire, vous pouvez contacter Sandrine PERRIN au 06.32.21.14.45
Ou par mail : petitschautagnards@gmail.com

:::> Pour les familles ayant déjà un compte « Cantine de France » aux Petits Chautagnards

👉 Les inscriptions aux activités et prestations seront possibles que si toutes les factures ont été payées et donc le compte de la famille est à 0, Merci

1. **Dossier Parents** : se connecter sur votre compte client actuel et vérifier les informations

Modifier vos données :

N° et Adresse :* 2 rue de la vuarde Complément d'adresse :
Code Postal et ville :* 39570 SAINT LAURENT LA ROCHE
Tel : 0384447980 Tel travail : 0384355298 Tel portable : 0613983768 Email :
(Pour modifier votre Email ou le nom et prénom du parent 1, merci de contacter le 0384474192)
Quotient Familial : 1258.00

Mme Nom : BONNIN Prénom : FLORIAN
N° et Adresse : rue de la vuarde Complément d'adresse :
Code Postal et ville : 39570 SAINT LAURENT LA ROCHE
Tel : 0384447980 Tel travail : 0384355298 Tel portable : 0613983768 Email :
(Pour modifier votre Email, merci de contacter le 0384474192)

En cliquant sur Modifier vous déclarez sur l'honneur l'exactitude des informations saisies
Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine, de la garderie de TAP et de l'accueil de loisir. Mon inscription au services cantine et périscolaire vaut acceptation des conditions générales d'utilisations et/ou des règlements intérieurs des prestations proposées par le IHT CHAUTAGNARD CÉREALIÈRE.

Modifier

2. **Dossier enfants**

Données Enfant

Nom :* BONNIN prénom :* Lou
Date de naissance :* Sexe Garçon
Pas de contre-indication

Personnes (hors parent) autorisées à prendre en charge l'enfant :

Nom : Prénom : Tel fixe : Tel portable :
Lien avec l'enfant :
Nom : Prénom : Tel fixe : Tel portable :
Lien avec l'enfant :
Nom : Prénom : Tel fixe : Tel portable :
Lien avec l'enfant :
Nom : Prénom : Tel fixe : Tel portable :
Lien avec l'enfant :

Personnes (hors parents) à prévenir en cas d'urgence

Nom : Prénom : Tel fixe : Tel portable :
Lien avec l'enfant :
Nom : Prénom : Tel fixe : Tel portable :
Lien avec l'enfant :

Autorisation et assurance

Les parents autorisent n'autorisent pas la diffusion et publication de photo ou de film concernant leur enfant.

Les parents autorisent n'autorisent pas leur enfant à quitter seul l'accueil périscolaire à 0 heure,
mode de sortie

Les parents autorisent n'autorisent pas leur enfant à être véhiculé par le responsable périscolaire ou extrascolaire au cours de la prestation d'accueil

L'enfant est couvert par une ou des assurances responsabilité civile, individuelle accident. Compagnie d'assurance
AXA N° de contrat 6415138804

L'enfant bénéficie d'un projet d'accueil individualisé (PAI) :
Médecin traitant : nom: CRISTIANO prénom: Niko tel: 0384330445

Pour inscrire un nouvel enfant de la famille, compléter l'onglet « ajouter un enfant »

::> Dans tous les cas, pour finaliser la validation de votre dossier

Une fois les éléments de connexion saisis, les parents devront envoyer par voie postale ou déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie (exceptionnellement, en raison des travaux sur le parking des écoles) les documents demandés dans le dossier d'inscription ci-joint.

Après réception et vérification de ces documents, l'association autorisera les accès aux inscriptions des prestations.

Les familles pourront alors faire les inscriptions par enfant aux prestations des Petits Chautagnards et du Syndicat dans le cadre des Nouveaux Temps Périscolaires (Parcours Découverte et Aide aux Devoirs).

Sans réception de ces documents, le compte client ne sera pas ouvert aux inscriptions.

Pour les familles séparées ou divorcées : En cas de garde alternée, un dossier par parent devra être complété en ligne. Merci de noter à côté du prénom de l'enfant : prénom PAPA ou MAMAN



Il est toujours possible de compléter le dossier d'inscription en version papier et de la déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie (exceptionnellement, en raison des travaux sur le parking des écoles) en respectant bien la date limite du **18 août** pour une inscription dès la semaine de la rentrée.

**Pour le Parcours Découverte et l'Aide aux Devoirs
organisés par le Syndicat de Chautagne (SIVSC)**

Le logiciel CANTINE DE FRANCE des Petits Chautagnards a intégré les inscriptions aux nouvelles activités du Syndicat de Chautagne (SIVSC) : l'aide aux devoirs et le parcours découverte.

Tout se fait à partir de votre compte client, après retour et vérification du dossier d'inscription.

Pour l'aide aux devoirs, vous devez inscrire votre enfant sur les mêmes temps à la garderie du soir afin qu'il soit pris en charge par les animatrices, qu'il goûte avant de rejoindre l'intervenant. Après son temps d'aide aux devoirs, l'intervenant ramènera l'enfant dans les locaux de la garderie. Et vous viendrez le chercher auprès des animatrices.

Liste des pièces à fournir pour l'adhésion à l'association (1 dossier par enfant obligatoire, même pour les fratries)

Pour valider l'inscription, les parents doivent fournir chaque année :

Si vous faites l'inscription en ligne, les éléments avec ★ ne sont pas à retourner car directement saisis sur le site.

- ★ La fiche de renseignement (ci-jointe) (une par enfant)
- ★ La fiche des personnes autorisées à venir chercher l'enfant (ci-jointe) (une par famille si mêmes personnes)
- ★ Le document autorisant ou refusant la prise en photos de votre enfant dans le cadre des activités de l'accueil périscolaire. (ci-jointe)
- ★ Le coupon daté et signé concernant la prise de connaissance du règlement intérieur (ci-joint)
- Un règlement de **22€ par famille** à l'ordre des Petits Chautagnards pour la participation aux frais de fonctionnement de l'association
- Un chèque de garantie de **150€ par enfant inscrit**. Il sera encaissé en cas de non règlement de facture.
- Une attestation **récente** de la CAF indiquant votre quotient familial (- de 1 mois à la date d'inscription)
- Une attestation d'assurance pour les activités extrascolaires
- Une photocopie des pages de vaccinations (Antitétanique + DT Polio + BCG) du carnet de santé

Pour les familles qui n'utiliseront **QUE** l'activité **PARCOURS DECOUVERTE** du Syndicat de Chautagne, il faudra également joindre les chèques de caution et d'adhésion, par contre **aucun** ne sera encaissé.

Si en cours d'année vous utilisez les autres services des Petits Chautagnards, le chèque d'adhésion de 22€ sera alors encaissé, et le chèque de 150€ jouera son rôle de caution.

MEMO

Quelques points essentiels du règlement intérieur à retenir :

- Les enfants qui sont accueillis le soir après l'école : la première demi-heure est obligatoire afin de respecter le temps de goûter des enfants. Vous pourrez venir chercher votre enfant 30mn après sa sortie de l'école : soit 17h pour les enfants scolarisés à Serrières / 17h30 pour ceux scolarisés à Motz
- Toute absence due à une maladie, une sortie scolaire, une grève des enseignants ou un voyage doit également nous être signalée. Sinon, votre enfant sera considéré inscrit et la pénalité sera appliquée.
- Lors de sortie scolaire, c'est aux parents de désinscrire les enfants de la cantine ou de l'accueil périscolaire. **Il n'y a pas de désinscription automatique.**
- Tout repas commandé est facturé sauf sur présentation d'un certificat médical. Dans ce dernier cas, seul le premier jour d'absence est facturé.
- Les inscriptions doivent impérativement se faire :
1/ AVANT le VENDREDI MATIN 8H30 pour la semaine suivante.
Aucune inscription ne sera prise après cet horaire (ni par papier ni sur notre compte internet).

2/ AVANT le VENDREDI MATIN 8h30 avant chaque période de vacances scolaires pour la semaine de la rentrée.

Recommandation particulière :

Nous vous recommandons vivement d'utiliser le mode de paiement par virement bancaire ou CESU qui a l'avantage d'être simple, pratique et de vous permettre de maîtriser la date d'encaissement (nous ne faisons qu'une remise des chèques en banque chaque mois).

Voici les coordonnées bancaires des Petits Chautagnards :

IBAN : FR76 1810 6008 1096 7025 2528 106

BIC : AGRIFRPP881

Banque : Crédit Agricole des Savoie - 73310 Chindrieux

Afin de bien affecter votre règlement à votre facture, merci de noter dans les commentaires du virement, le nom et prénom de l'enfant + numéro de facture

Règlement intérieur et Fonctionnement

ACCUEIL PERISCOLAIRE & CANTINE

Informations générales

- 1- Contacts
- 2- Gestion de la structure
- 3- Accueil des enfants
- 4- Effectifs
- 5- Lieu d'accueil
- 6- Jours d'ouverture
- 7- Modalités d'inscription
- 8- Facturation
- 9- Règlement des factures
- 10- Déduction fiscale
- 11- Discipline

L'accueil périscolaire

- 12- Définition de l'accueil périscolaire
- 13- Enfants concernés par l'accueil périscolaire
- 14- Horaires
- 15- Modalités d'accueil des enfants
- 16- CAS PARTICULIERS
 - En cas de retard le soir
 - Si votre enfant ne vient pas alors qu'il est inscrit
 - Exceptionnellement, vous avez besoin que votre enfant soit accueilli suite à un évènement de dernière minute
 - Si votre enfant doit prendre le car dans le cadre des transports scolaires journalier
 - Votre enfant participe à des activités pendant les heures de présence à l'accueil périscolaire (sauf aide aux devoirs)
- 17- Tarifs
- 18- Modalités d'inscription
- 19- Modalités de facturation
- 20- Liaison entre l'école et l'accueil périscolaire
- 21- Les activités pendant l'accueil périscolaire

LA CANTINE DES MATERNELLES des Petits Chautagnards

- 22- Définition de la cantine
- 23- Les enfants concernés par la cantine des Petits Chautagnards
- 24- Horaires
- 25- Modalités d'accueil des enfants
- 26- Cas particuliers
- 27- Tarifs
- 28- Modalités de facturation
- 29- Liaison entre l'école et la cantine des Petits Chautagnards

Informations générales

-1- Contacts :

Accueil périscolaire et cantine : 06.58.11.44.67 (en cas d'absence merci de laisser un message)
Présidente de l'association : Delphine REY tel : 06.76.40.87.30
Trésorière : Sandrine PERRIN tel : 06.32.21.14.45
Pour tous renseignements contactez-nous par mail : petitschautagnards@gmail.com
Site internet : [lespetitschautagnards](http://lespetitschautagnards.com) (sous google)

-2- Gestion de la structure :

« Les Petits Chautagnards » est une association loi 1901, gérée par un bureau composé de **parents d'élèves bénévoles**.

Chaque famille adhérente à l'association est membre d'office de l'association.

Au moins une réunion annuelle appelée « Assemblée Générale » aura lieu début janvier, et est ouverte à tous.

3 animatrices sont employées par l'association.

L'association adhère à la Fédération « Les Francas ». Cette fédération d'ampleur nationale, apporte un soutien administratif, juridique et social.

-3- Accueil des enfants :

Les enfants sont encadrés par 3 animatrices qualifiées.

-4- Effectifs :

Les moyens de fonctionnement en personnel et matériel sont prévus pour accueillir 30 enfants par période d'accueil.

-5- Lieu d'accueil :

Les enfants sont accueillis dans une des salles du bâtiment «DE FORTIS», à côté de l'école. Celle-ci nous est mise à disposition par la commune de Serrières en Chautagne.

-6- Jours d'ouverture : La structure fonctionne les jours d'école uniquement.

-7- Modalités d'inscription :

L'inscription est effective après la remise et la vérification du dossier.

Vous devez inscrire votre enfant pour la période que vous définissez, en cochant les périodes correspondantes sur notre site internet.

Les modifications en cours de planning sont à faire :

AVANT le VENDREDI MATIN 8H30 pour la semaine suivante.

Et le **VENDREDI MATIN 8H30 avant chaque vacance scolaire** pour la semaine de la rentrée suivant lesdites vacances scolaires.

- Aucune modification ne sera prise en compte pour la semaine en cours, sauf sur présentation d'un certificat médical.

-8- Facturation :

Une facture vous sera adressée par courriel sur votre compte Petits Chautagnards (internet) chaque mois M+1 pour les prestations du 1^{er} au 30 (ou 31) du mois écoulé.

La facture reprendra :

Pour l'accueil périscolaire : les jours d'utilisation, le détail des unités utilisées (nombre de ¼ d'h de garde) ainsi que le prix unitaire en fonction du coefficient familial.

Pour la cantine des Petits Chautagnards : les jours de présence, le nombre de repas commandés.

-9- Règlement des factures :

Vous aurez jusqu'au 30 du mois M+1 de la réception de facture pour régler votre facture.

Le 5 de M+2, vous recevrez, par courriel, une lettre de relance avec demande de règlement en retour.

Le 15 de M+2, sans règlement de votre part, nous encaisserons le chèque de garantie de 150€ par enfant.

Si celui-ci n'est pas suffisant, nous vous demanderons de régler immédiatement la différence.

Si le 30 de M+2, vos factures restent impayées, le bureau se réserve le droit de refuser l'inscription de vos enfants à l'accueil périscolaire et cantine jusqu'à régularisation de votre situation. **Votre compte internet sera bloqué à toute inscription.**

Une exception sera faite cependant pour les mois de **juin + juillet** qui seront facturés ensemble et devront être réglés **avant le 20 Juillet.**

Si nous sommes obligés d'encaisser le chèque de garantie de 150€, il vous sera demandé de nous remettre un nouveau chèque de garantie de 150€ afin de prévenir les éventuels impayés à venir.

Sans la remise de cette garantie, le bureau se réserve le droit de refuser l'inscription de vos enfants à l'accueil périscolaire et à la cantine.

Cependant, si vous rencontrez des difficultés de règlement, n'attendez pas que la situation se dégrade, contactez-nous par mail : petitschautagnards@gmail.com ou 06.32.21.14.45 (Sandrine Perrin, trésorière)

Le règlement des factures pourra se faire selon les moyens de paiement suivants :

- virements bancaires : Voici les coordonnées bancaires des Petits Chautagnards :

IBAN : FR76 1810 6008 1096 7025 2528 106

BIC : AGRIFRPP881

Banque : Crédit Agricole des Savoie 73310 Chindrieux

Afin de bien affecter votre règlement à votre facture, merci de noter dans les commentaires du virement, le nom et prénom de l'enfant + numéro de facture

Nous vous recommandons vivement d'utiliser le mode de paiement par virement bancaire qui a l'avantage d'être simple, pratique et de vous permettre de maîtriser la date d'encaissement (nous ne faisons qu'une remise des chèques en banque chaque mois).

- chèques libellés à l'ordre "Les Petits Chautagnards" + Nom et Prénom de l'enfant au dos

- espèces (à remettre en main propre aux animatrices, un reçu attestant le montant vous sera remis)

- règlements e-cesu par internet (coordonnées sur notre site internet «lespetitschautagnards »)

Pour les règlements e-cesu, nous tenons un décompte.

En cas de versement d'un montant supérieur, celui-ci sera comptabilisé et viendra en déduction de chaque facture jusqu'à solde de votre compte e-CESU.

Il ne sera pas rendu d'argent sur un compte e-CESU créditeur.

Voici les coordonnées CESU des Petits Chautagnards :

N° Affilié : 0111951 8* / Raison sociale : LES PETITS CHAUTAGNARDS

-10- **Déduction fiscale** :

Suivant l'âge de votre enfant (stipulé sur la note explicative de déclaration de revenus), les frais de garde de votre enfant vous donnent droit à une déduction fiscale. Vous pourrez télécharger l'attestation sur votre compte client, onglet facture.

Discipline

-11- **Discipline** :

Les enfants inscrits à l'accueil périscolaire et à la cantine des Petits Chautagnards doivent respecter les règles élémentaires de la discipline. Dans le cas d'une mauvaise conduite, un premier avertissement oral sera fait auprès de sa famille, le 2ème avertissement sera fait par écrit. **Le 3ème avertissement entraînera une exclusion temporaire d'une semaine. Au-delà, la sanction pourra se traduire par une exclusion définitive.**

En cas de graves problèmes de comportement d'un enfant ou de communication et/ou de comportements de la famille, le bureau se réserve le droit d'exclure de façon temporaire ou définitive le ou les enfant(s) concerné(s). La famille sera informée par courrier recommandé avec accusé de réception.

Tout refus de réception du courrier recommandé entraînera une exclusion immédiate de l'enfant.

L'accueil périscolaire

-12- **Définition de l'accueil** :

C'est un lieu d'accueil avant et après l'école.

Les enfants sont accueillis et surveillés par des personnes autres que les institutrices.

Cette structure est indépendante des écoles et des mairies.

-13- **Les enfants concernés par l'accueil périscolaire** :

Tous les enfants de maternelle et primaire scolarisés sur les écoles de Serrières en Chautagne et de Motz.

-14- **Horaires** :

L'accueil des enfants se fait les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **7h à 8h30 et de 16h30 à 18h30**.

-15- **Modalités d'accueil des enfants** :

La structure est ouverte pour de l'accueil régulier ou occasionnel.

Le matin, les parents accompagnent les enfants dans la salle d'activités.

Le soir, l'enfant sera remis aux personnes désignées lors de l'inscription dans l'enceinte de l'accueil, **en respectant les heures de fermeture**.

Attention : - les enfants qui sont accueillis : la première demi-heure est obligatoire afin de respecter le temps de goûter des enfants. Vous pourrez venir chercher votre enfant 30mn après sa sortie de l'école.

::: > Pour les parents qui souhaitent bénéficier de l'aide aux devoirs :

Une activité spécifique d'**Aide aux devoirs** est proposée par le Syndicat de Chautagne. Voir flyer ci-joint.

Les enfants malades ne seront pas accueillis.

Aucun médicament ne sera donné aux enfants, même avec présentation d'une ordonnance, sauf protocole scolaire médical (PAI).

Les enfants accueillis au plus tard à 7h20 pourront prendre leur petit déjeuner.

A 16h30, c'est la pause « goûter » pour tout le monde.

Pour une première prise de contact et une adaptation facilitée, nous proposons aux parents de venir participer, avec leur enfant, à un goûter à 16h30.

Merci de prévenir les animatrices de votre venue afin que le goûter de votre enfant soit prévu.

-16- **CAS PARTICULIERS** :

➤ **En cas de retard le soir**

Si, exceptionnellement, vous ne pouvez pas arriver pour 18h30, il est impératif de prévenir au 06.58.11.44.67

Dans le cas où personne ne se présente à la fermeture de l'accueil périscolaire pour reprendre l'enfant, les animatrices essayeront de contacter les parents à leur foyer ou sur leur lieu de travail (tout changement d'adresse ou de n° de téléphone doivent être modifié sur votre compte). Sans réponse, les animatrices préviendront la gendarmerie.

Les retards pendant les heures d'ouverture seront facturés au prix normal correspondant au barème de la famille.

Tout retard après 18h30, sera facturé 5€ forfaitairement par enfant, sans tenir compte du coefficient familial.

Les retards répétés après 18h30 pourront entraîner le refus d'accueillir l'enfant.

➤ **Si votre enfant ne vient pas à l'accueil périscolaire alors qu'il est inscrit :**

- Dans le cas d'une absence prévue dans la semaine en cours, vous devez impérativement noter cette absence sur le cahier de modifications prévu à cet effet, qui se situe près de l'ordinateur de pointage.

- Dans le cas d'une absence de dernière minute le matin, ou le soir, vous devez impérativement appeler les animatrices au : 06.58.11.44.67 ou par mail

Toutes inscriptions non décommandées avant le vendredi 8h30 pour la semaine suivante seront facturées 1 EURO par période de garde (sauf présentation d'un certificat médical)

➤ **Exceptionnellement, vous avez besoin de l'accueil suite à un évènement de dernière minute (enfant dont le dossier d'inscription a déjà été remis) :**

Si vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge par nos animatrices à la sortie de l'école, vous devez impérativement :

- prévenir les animatrices au plus tôt par téléphone 06.58.11.44.67 ou par mail aux heures d'ouverture

- **prévenir l'école, en mettant un mot dans le cahier de liaison, afin que votre enfant soit ajouté sur la liste des inscrits à l'accueil du soir.**

- **régulariser** la situation au plus vite par écrit dans le cahier de modifications prévu à cet effet, qui se situe près de l'ordinateur de pointage.

Aucune modification d'inscription ne sera prise en compte oralement sur le parking de l'école, auprès des animatrices.

✓ Si vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge par nos animatrices le matin avant 8h30 :

Vous devez impérativement, en laissant votre enfant, le biper et **noter la modification sur le cahier des modifications.**

➤ **si votre enfant doit prendre le car dans le cadre des transports scolaires journaliers**

A la demande du personnel enseignant, et pour éviter des problèmes d'organisation aux heures de sorties pour votre enfant, nous vous rappelons quelques règles importantes :

- Les enfants qui arrivent par le car sont automatiquement notés pour le retour par le car, que ce soit à 11h30 ou 16h30, donc un enfant qui arrive avec le car à 8h30 sera inscrit automatiquement pour le retour

par le car de 11h30, et idem pour les enfants qui arrivent par le car à 13h30, ils sont inscrits pour le car de retour de 16h30, sauf inscription à la cantine ou mot des parents à l'école.

- Or, le matin, quand les enfants sont déposés à l'école par les animatrices, ils ne sont pas inscrits pour les cars de retours, et cela pose des problèmes aux heures de départ.

Pour remédier à cela et afin que votre enfant ne reste pas à l'école alors qu'il devait prendre le car ou bien qu'il parte en car alors que vous veniez le chercher, voici la démarche à suivre :

Vous devez noter sur le cahier de liaison de votre enfant, pour les jours où vous avez recours à notre structure périscolaire : les jours et heures où celui-ci doit prendre le car, en précisant quel car (Ruffieux ou Motz)

Il est impératif de noter dans le cahier de liaison si :

- votre enfant est amené à l'école le matin par nos animatrices et que vous souhaitez qu'il reparte par le car de 11h30 ou 16h30 s'il mange à la cantine.

Pour le bien être de votre enfant, nous vous demandons de bien penser à préciser cela sur le cahier des enfants, à chaque inscription à l'accueil périscolaire. En effet, les enfants qui ne seront pas notés avec le retour par le car, attendront leurs parents à l'école.

➤ **Votre enfant participe à des activités pendant les heures de présence à l'accueil périscolaire (activités extrascolaires sauf aide aux devoirs) se déroulant à l'école maternelle, à l'école élémentaire, ou à l'espace de Fortis**

A partir du moment où vous souhaitez que votre enfant participe à une activité extrascolaire et que vous demandez l'intervention d'une animatrice pour l'emmener ou aller le rechercher à la fin de celle-ci,

1/ vous devez compléter l'imprimé spécifique joint à la fin du dossier et le remettre aux animatrices. Celui-ci est à renouveler pour toutes modifications.

2/ les différents cas possibles :

- a) Vous déposez votre enfant le matin à la garderie et il doit être emmené aux APC par les animatrices : Le décompte se fera de votre heure de dépose à 8h30.
- b) Votre enfant est pris en charge à 16h30 par la garderie et doit être confié à une autre personne pour une activité extrascolaire :

-> Les animatrices doivent aller chercher votre enfant à la fin d'une activité, il est pris en charge par l'accueil périscolaire jusqu'à votre arrivée : **le décompte se fera de 16h30 à votre arrivée.**

Si vous venez occasionnellement rechercher votre enfant à la fin de son activité, vous devez venir « biper » la fin de présence de votre enfant à la garderie et prévenir les animatrices que vous récupérez celui-ci, sinon votre décompte s'arrêtera au retour de l'animatrice.

-> A la fin de cette activité, votre enfant n'est pas pris en charge par une animatrice, vous venez donc le rechercher auprès de l'intervenant : **votre décompte de garde s'arrêtera au retour de l'animatrice à la garderie après avoir déposée votre enfant à son activité.**

-17- **Tarifs :**

Le temps de présence se découpe par tranche de 1/4 heure.

Tout ¼ d'heure commencé est dû.

Les collations et goûters sont compris dans le prix de garde.

Pour les enfants scolarisés à l'école de Motz, et déposés à l'accueil du soir par le car, le temps de garde commencera à 17h.

Afin de répondre aux réglementations de la CAF, les tarifs varient selon votre quotient familial.

Pour les familles qui ne joindront pas l'attestation de quotient familial de la CAF lors de l'inscription, le tarif

le plus élevé sera appliqué.

En cas de modification de quotient familial en cours d'année, il appartient à la famille de fournir la nouvelle attestation. Aucune régularisation rétroactive ne sera appliquée.

Grille des tarifs

tranche	coefficient familial	le 1/4 d'heure
1	de 0 à 290€	0,40 €
2	de 291 à 560€	0,55 €
3	de 561€ à 701€	0,70 €
4	de 702€ à 999€	0,80 €
5	A partir de 1 000€	0,90 €

-18- Modalités d'inscription :

L'inscription est effective après la remise du dossier dûment complété ou saisie en ligne et que toutes les pièces demandées ont été réceptionnées et vérifiées.

Vous devez inscrire votre enfant, en cochant vos périodes de besoin sur notre site internet.

Si vous n'avez pas d'accès à internet, vous pouvez vous rapprocher des animatrices.

-19- Modalités de facturation :

Un logiciel de gestion administrative gère la facturation de l'accueil.

🕒 Accueil du matin :

A votre arrivée le matin, vous devez biper sur l'ordinateur et ensuite confier votre enfant aux animatrices.

🕒 Accueil du soir :

A votre arrivée le soir, vous devrez biper votre enfant, et ensuite aller chercher votre enfant.

A chaque fois que vous biperez, le logiciel enregistrera l'heure d'arrivée ou de départ de votre enfant, et réalisera un décompte au 1/4 d'heure entamé.

C'est aux parents de venir « biper » les enfants à leur arrivée et leur départ.

Une facture sera émise pour chaque mois écoulé.

-20- Liaison entre l'école et l'accueil périscolaire :

Les animatrices et les enseignants ont un planning à la **semaine** avec le nom des enfants qui doivent rejoindre l'accueil périscolaire le soir à 16h30.

Pour les maternelles,

Le soir, deux animatrices viennent 5mn avant la fin de la classe, à l'école, et récupèrent les enfants inscrits.

Remarque: pour les maternelles, les parents devront inscrire « animatrice périscolaire » sur la fiche listant les personnes autorisées à reprendre l'enfant à l'école (fiche distribuée par les enseignants en début d'année scolaire).

Pour la primaire de Serrières,

A la fin de la classe, une institutrice remet à l'animatrice les enfants inscrits à l'accueil.

Pour les enfants scolarisés à l'école de Motz,

L'institutrice met les élèves de Serrières + les élèves de Motz inscrits à l'accueil dans le car.
A l'arrivée du car à Serrières, l'animatrice récupère les enfants inscrits.

ATTENTION :

En cas de modification de dernière minute, les parents doivent prévenir les animatrices **ET l'école **indépendamment**.**

-21- Activités pendant l'accueil périscolaire :

De nombreux jeux sont mis à disposition, et des activités sont proposées.
Dans tous les cas, les animatrices veillent aux souhaits et au rythme de chaque enfant.

LA CANTINE DES MATERNELLES des Petits Chautagnards

-22- Définition de la cantine et prestataire :

C'est un lieu d'accueil pendant la pause déjeuner du midi.
Les enfants sont accueillis et surveillés par les animatrices de l'accueil périscolaire.
Cette structure est indépendante de l'école et de la cantine communale.

Notre prestataire est « l'atelier de Chautagne » de l'entreprise LEZTROY situé dans la zone d'activités de Serrières.

-23- Les enfants concernés par la cantine des Petits Chautagnards :

Tous les enfants scolarisés à l'école maternelle de Serrières en Chautagne.

-24- Horaires :

L'accueil des enfants se fait les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **11h30 à 13h30**.

-25- Modalités d'accueil des enfants :

La structure est ouverte pour de l'accueil régulier ou occasionnel.

A la fin de la classe, les enfants sont pris en charge à l'école par les animatrices
Une fois le repas terminé, des activités sont proposées.

A la fin du temps de repas, les enfants sont raccompagnés jusqu'à leur classe par les animatrices les lundis mardis, jeudis et vendredis,

Les enfants malades ne seront pas accueillis. Aucun médicament ne sera donné aux enfants, même sur présentation d'une ordonnance, sauf protocole scolaire médicale.

En cas de sureffectif : seront gardés en priorité les enfants dont :

- les 2 parents travaillent (adresse des employeurs à inscrire sur la fiche de renseignement)
- les inscriptions seront arrivées dans les délais
- la famille est à jour dans le règlement de ses factures

Dans le cas d'un problème de sureffectif, les familles en seront avisées au plus tôt par téléphone.

En cas de sureffectif une solution pourra être envisagée afin de permettre d'accueillir d'avantage d'enfants :
Un petit groupe d'enfants de grande section pourra être installé pour déjeuner dans la salle de cantine des grands, sur une table prévue à cet effet, et ce sous notre pleine responsabilité.

Toutefois, afin de limiter ces situations, nous comptons sur votre bienveillance pour n'inscrire vos enfants à la cantine des maternelles qu'en cas de réelle nécessité.

-26- **CAS PARTICULIERS :**

➤ **Si votre enfant ne vient pas à la cantine des Petits Chautagnards alors qu'il est inscrit :**

- Dans le cas d'une absence de dernière minute vous devez impérativement appeler les animatrices au : 06.58.11.44.67 avant 8h.
- **Tout repas commandé est facturé sauf sur présentation d'un certificat médical. Dans ce dernier cas, seul le premier jour d'absence (jour où la période d'absence est signalée par les parents) est facturé car il nous est impossible de décommander le repas du jour même.**
- **Les repas suivants ne seront pas décomptés seulement si un certificat médical nous est remis.**

-27- **Tarifs :**

Dans le cadre de signature de convention annuelle proposée à chaque commune, une prise en charge est accordée par la commune de résidence de la famille.

Le prix restant à la charge des parents est variable selon le coefficient CAF.

Pour les familles qui ne joindront pas l'attestation de quotient familial de la CAF lors de l'inscription, le tarif le plus élevé sera appliqué.

En cas de modification de quotient familial en cours d'année, il appartient à la famille de fournir la nouvelle attestation. Aucune régularisation rétroactive ne sera appliquée.

Grille des tarifs

tranche	quotient familial	Le repas
1	de 0 à 700 €	5,10 €
2	de 701 à 1000€	5,20 €
3	Au-delà de 1001€	5,50 €

Pour les familles qui rencontrent des difficultés financières, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec Mme REY et/ou Mme PERRIN.

-28- **Modalités de facturation :**

Un logiciel de gestion administrative gère la facturation de l'accueil et de la cantine.

Une seule facture mensuelle reprendra chaque prestation, par enfant.

Tout repas commandé est dû, sauf sur présentation d'un certificat médical ou désinscription dans les délais. (cf chapitre 28).

Une facture sera émise pour chaque mois écoulé. Vous la retrouvez sur votre compte client. Un mail vous avertit dès son envoi.

-29- **Liaison entre l'école et la cantine des Petits Chautagnards :**

Les animatrices et les enseignants ont un planning de la semaine avec le nom des enfants qui doivent rejoindre la cantine des Petits Chautagnards.

Fait à Serrières en Chautagne, le 5 juillet 2018

Les membres du bureau de l'association « **Les Petits Chautagnards** »

« Les Petits Chautagnards »

- Accueil périscolaire & Cantine -

La Léchère - 73310 Serrières en Chautagne

Association loi 1901 n° 0732015544 – n° Siret 484 026 182 00010

Fiche de renseignements

**Coller photo
de votre enfant
ici**

Nom de l'enfant : _____

Prénom : _____

Né(e) le : ____/____/____ Département _____

Classe : _____

nom de l'enseignant : _____

Ecole de Serrières en Chautagne Motz

➤ RESPONSABLE(S) LÉGAL (AUX) DE L'ENFANT :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Lien de parenté : Père Mère Autre : _____

Situation familiale du responsable de l'enfant :

- marié(e) - vie maritale - célibataire - veuf (ve) - séparé/divorcé

Père : Nom et adresse de l'employeur _____

Mère : Nom et adresse de l'employeur: _____

➤ TÉLÉPHONE

En cas d'accident, les animatrices s'efforcent de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Merci de nous faciliter la tâche en nous donnant vos n° de téléphone, et de nous informer de toutes modifications.

Personnel Père:.....Mère :

Travail Père:.....Mère :

Portable Père:.....Mère :

→ Autres personnes à contacter susceptibles de vous prévenir rapidement :

..... Tel:

..... Tel:

↳ Adresse mail où doit être envoyée la facture (cette adresse sera votre identifiant pour votre compte internet) :

.....

⇒ Autorisez-vous l'accueil à transmettre votre adresse mail au Comité des Parents d'Elèves afin de vous informer des manifestations organisées ? Oui non

➤ **LE MEDECIN**

Nom et adresse du médecin de l'enfant :

..... Tel:

N° de sécurité sociale :

N° d'allocataire CAF :

➤ **INFORMATIONS EN CAS D'URGENCE**

En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un enfant mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de son responsable légal.

➤ **AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE**

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame.....

Autorisons l'anesthésie de notre fils/fille au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

➤ **OBSERVATIONS PARTICULIERES**

Que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'association (allergies, traitement en cours, précautions particulières) :

.....

Je soussigné(e) responsable légal, autorise les animatrices à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

A Le

Signature du (des) responsable(s) de l'enfant

« *Les Petits Chautagnards* »

- Accueil périscolaire & Cantine -

La Léchère - 73310 Serrières en Chautagne

Association loi 1901 n° 0732015544 – n° Siret 484 026 182 00010

DOSSIER D'INSCRIPTION

::: Connaissance du règlement :::

Nous avons pris connaissance du règlement et du fonctionnement de l'accueil périscolaire (mise à jour du 10/07/2018), et nous nous engageons à le respecter et à le faire respecter à nos enfants.

Serrières en Chautagne, le.....

Les parents : NOM..... Prénom

Signature :

Autorisation de prendre des photos avec votre enfant

Au cours de nos activités, nous sommes susceptibles de prendre des photos des enfants.

Je soussigné(e).....

Responsable légal(e) de l' (les) enfant(s).....

Autorise les animatrices ou responsables de l'association à prendre des photos avec mon enfant, seul ou parmi d'autres et à les utiliser pour agrémenter un article de journal, pour les afficher dans les locaux de l'accueil périscolaire, ou pour les vendre aux familles adhérentes à l'association.

Serrières en Chautagne, le.....

Signature :

« *Les Petits Chautagnards* »

- Accueil périscolaire & Cantine -

La Léchère - 73310 Serrières en Chautagne

Association loi 1901 n° 0732015544 – n° Siret 484 026 182 00010

::: Personnes autorisées par le responsable légal à venir chercher l'enfant à l'accueil périscolaire :::

Les animatrices ne pourront confier votre enfant qu'aux personnes citées dans la liste ci-dessous, sur présentation d'une pièce d'identité. Afin d'éviter toutes confusions, n'oubliez pas de vous citer !

NOM – Prénom	Lien de parenté

Je soussigné(e).....

Responsable légal(e) de l' (les) enfant(s).....

Autorise les personnes citées ci-dessus à venir chercher mon enfant à l'accueil périscolaire.
J'informerai au préalable les personnes concernées, qu'une pièce d'identité sera demandée par les animatrices avant de confier mon enfant.

Serrières en Chautagne, le.....

Signature :

« *Les Petits Chautagnards* »
- Accueil périscolaire & Cantine -

La Léchère - 73310 Serrières en Chautagne
Association loi 1901 n° 0732015544 – n° Siret 484 026 182 00010

PARTICIPATION A UNE ACTIVITE EXTRASCOLAIRE

Je soussigné(e) responsable légal souhaite que mon enfant participe à une activité extrascolaire, et je demande l'intervention d'une animatrice.

Nom de l'enfant : Prénom :

Classe : Lieu de l'école :

Type d'activité : organisée par.....

Personne responsable de l'activité :

Téléphone :

Lieu de l'activité :

Durée de l'activité dans l'année scolaire :

du au.....

Jour(s) de la semaine concerné(s) : lundi mardi jeudi vendredi

Deh..... àh.....

L'animatrice devra : (Les 2 cases peuvent être cochées suivant le cas)

- Emmener l'enfant à son activité
 Aller chercher l'enfant à la fin de son activité.

Si je viens occasionnellement rechercher mon enfant à la fin de son activité, je m'engage à venir « biper » la fin de présence de mon enfant à la garderie et prévenir les animatrices que je récupère celui-ci.

Je suis informé des modalités de facturation pendant les temps d'activités extrascolaires.

A Le

Nom et prénom du responsable légal :

Signature :